Montpellier, le 20 septembre 2021

**Objet** : **Prise en charge des personnes âgées et fragiles à domicile**

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur

Dans le droit fil du combat mené depuis toujours par Convergence Infirmière, notre syndicat représentatif des infirmières et des infirmiers libéraux appelle votre attention sur la **nécessité impérieuse de valoriser l’action de notre profession** afin de **relever le défi de la prise en charge de la dépendance et de la fragilité au domicile** et **tenir réellement compte de la mise en œuvre du virage ambulatoire**.

Le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans atteint quasiment 6,5 millions cette année dans notre pays et comme vous le savez ce chiffre va connaître une croissance constante dans les années qui viennent.

Dans la prise en charge du grand âge, **le rôle des infirmières et des infirmiers libéraux (IDEL) est majeur**. Nous accompagnons au quotidien la personne âgée dépendante dans une approche holistique, assurant une coordination avec les autres professionnels des domaines de la santé et du social. Notre présence est d’autant plus cruciale que **nous répondons présents 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et 365 jours par an sur l’ensemble du territoire**. Il n’est pas inutile de rappeler l’implication essentielle des IDEL depuis 18 mois pour participer avec efficacité à la gestion de la pandémie de Covid 19. Dans un certain nombre de territoires défavorisés nous sommes les derniers soignants au domicile permettant à nos ainés de vieillir à la maison dans les meilleures conditions pour éviter les complications, les hospitalisations, les accidents.

Les IDEL interviennent jusqu’à 4 fois par jour chez les patients qui le nécessitent jouant un rôle qui dépasse bien souvent très largement celui du soin. Nombre de nos compétences et de nos actions ne sont pas à ce jour valorisées.

Prendre en charge un patient âgé et fragile nécessite une évaluation des besoins, des problématiques du patient, du lieu de vie, de l’environnement, de la psychologie, de son état global pour l’accompagner au mieux dans sa prise en charge afin de rechercher une alliance thérapeutique mais aussi parfois pour modifier certains comportements dans les habitudes de vie en l’éduquant.

A ce titre, **Convergence Infirmière souhaite qu’une véritable consultation infirmière soit mise en place.** Cela permettra d’identifier tous les besoins du patient afin de bâtir avec ce dernier et sa famille un plan co-construit de prise en charge pour rester le plus autonome possible. Le patient a besoin d'être acteur de sa prise en charge dans une perspective de responsabilité partagée, d'être associé à ses soins, à son traitement. Il doit être écouté et compris pour devenir l’acteur dynamique de sa prise en charge.

De nouvelles réformes frappées au coin du pragmatisme doivent être menées. Le Conseil international des infirmières (CII) a tout récemment appelé les autorités publiques à garantir des niveaux appropriés de formation et de réglementation des soins infirmiers pour **généraliser l’autorisation des infirmières d’établir des ordonnances**. Il est essentiel d’avancer rapidement sur ce sujet afin de prendre en compte la pénurie de médecins dans de nombreux territoires et d’élargir l’autonomie de l’infirmière, seule à côtoyer au quotidien les malades.

Enfin, **une enveloppe financière dimensionnée doit être dédiée à la prise en charge à domicile**. Alors que l’on alloue des centaines de millions d’euros aux médecins, aux SSIAD, etc., nous sommes encore une fois les grands oubliés et nos patients avec. Les infirmières et les infirmiers libéraux prennent pourtant toute leur place dans la prise en charge de la dépendance, des maladies chroniques, dans le virage ambulatoire. Cependant, **les moyens sont aujourd’hui largement insuffisants**. Concernant par exemple la prise en charge des personnes âgées de plus de 90 ans, les plus dépendantes, nous sommes passés en 2020 de 31,80€ à 28,70€ maximum par jour soit une perte sèche de 10% par prise en charge concernée. On peut ajouter à cela que notre indemnité forfaitaire de déplacement (2,50€) n’a pas été revalorisée depuis 12 ans comme la plupart de nos tarifs. Enfin, dans les zones rurales, de montagnes, le plafonnement des indemnités kilométriques est très pénalisant pour les IDEL. Cela a évidemment des conséquences importantes. Ainsi, **nous sommes désormais régulièrement alertés par des familles qui ont du mal à trouver des infirmières pour leurs proches, les plus dépendants, les plus isolés**.

Je vous remercie de bien vouloir relayer ces éléments auprès du Gouvernement et des actions que vous pourrez mener dans le cadre de l’examen du PLFSS et des textes à venir afin que les patients au domicile puissent bénéficier de soins adaptés, de qualité et sécurisés par des professionnels compétents.

Je vous prie d’agréer, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l’expression de mes salutations respectueuses.

Ghislaine SICRE

Présidente de Convergence Infirmière

****